

Régisseur·se d'orchestre, de choeurs ^[1]

Le·la régisseur·se d'orchestre / de choeurs est chargé·e de la préparation, de l'organisation et de la mise en oeuvre d'un ou plusieurs concert·s dans leurs aspects techniques et logistiques. Il·elle peut être chargé·e de la mise à disposition du matériel musical et de certains instruments auprès des musiciens, ainsi que des relations avec la bibliothèque musicale et des parcs instrumentaux.

Le·la régisseur·se de choeurs peut être chargé·e de donner les tops d'entrée aux artistes des choeurs.

URL source:

<http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-techniques/direction-technique-regie/regisseur-dorchestre-choeurs>

Liens

[1]
<http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-techniques/direction-technique-regie/regisseur-dorchestre-choeurs>